



<http://jossigny.fr/>

L'Écho de Jossigny

BULLETTIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

DECEMBRE 2014

DANS CE
NUMÉRO :

L'équipe municipale	2
Les commissions	3
Les syndicats intercommunaux	4
Marne et Gondoire	5
La vie Municipale	6
La vie Municipale	7
Infos Office de Tourisme	8
Infos Parc culturel de Rentilly	9
Retour en images	10
Retour en images	11
Retour en images	12
Vie du village	13
Infos communales	14
Infos diverses	15
Vous avez la parole	16

**HORAIRES DE LA
MAIRIE :**

**Lundi, Mardi et Jeu-
di : 9H/12H et
14H30/18H**

**Mercredi :
9H/12H**

**Vendredi :
9H/12H et 15H/20H**

Nouvelle équipe municipale, nouveau bulletin...

Une nouvelle équipe depuis le mois de mars... un bulletin relooké.

Nous avons décidé d'en modifier le format, la présentation pour une meilleure lecture.

Nous essayerons toujours de vous tenir informés au mieux de la vie de la commune.

Nous voulons aussi vous donner la parole : vos remarques, vos idées, vos courriers seront les bienvenus.

Nous voulons laisser une place aux jeunes de notre village : nous attendons des témoignages de leurs activités, des suggestions.

Vous trouverez en page 2 une présentation de cette nouvelle équipe.

Nous vous souhaitons maintenant une bonne lecture et de bonnes fêtes de fin d'année.

Édito du Maire

Madame, Monsieur,

En premier lieu, je tenais à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée en mars dernier, lors des élections municipales.

Vous avez validé, par vos votes, la mise en place d'un conseil municipal renouvelé aux 2/3, qui est pour moi, le gage de votre assentiment sur la politique municipale menée depuis 2001, et votre volonté de permettre, à cette nouvelle équipe motivée, de vous proposer des projets ambitieux pour bien vivre à Jossigny.

Mais avant d'initier de nouveaux défis, nous nous devons de mettre en œuvre les dossiers en cours : Dès le mois de mars, la nouvelle équipe a décidé de dépoussiérer notre bulletin municipal pour vous permettre d'être au fait de l'actualité du village mais aussi de vous informer des sujets intercommunaux qui toucheront notre quotidien pour les années à venir, dans un format plus pratique.

Vous l'avez constaté, la gestation de cette nouvelle ligne éditoriale fut un peu plus longue que prévue, juste 9 mois... Il n'en reste pas moins que, grâce à un personnel communal dynamique, à un responsable de l'information attentif, Mr Laurent GROSBOIS, vous avez pu être informés (hors bulletin) par l'affichage régulier des comptes rendus du Conseil Municipal, des animations (sur les panneaux municipaux), ou sur l'actualisation du Site Internet.

Les élections abouties, l'équipe municipale s'est très vite mise au travail : conduire les projets initiés lors de la précédente mandature, proposer de nouveaux objectifs aux différentes commissions (animations, information, scolaire, ...). Défis que cette nouvelle équipe souhaite relever pour satisfaire les demandes que vous nous avez évoquées : vitesse, stationnement, activités sportives et culturelles....

Enfin, et ce n'est pas nouveau, nous souhaitons travailler collectivement pour assurer votre bien être, mais nous avons besoin de votre participation, car notre moteur, notre motivation, c'est vous !

Très amicalement,
Patrick Maillard

Quel est le rôle du Conseil Municipal ?

Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal. Le Conseil exerce ses compétences en adoptant des « délibérations » (mesures votées) lors des séances du Conseil Municipal. Celles-ci sont ouvertes au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le Maire exerce son pouvoir de « police des séances », notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

Présentation de l'équipe



Suite aux élections du 23 mars dernier, les Jossignaciens ont choisi de confier la gestion de la commune à l'équipe « Vivre à Jossigny », de Patrick Maillard, maire depuis 2001.

M. Maillard est membre du bureau communautaire et 5ème vice-président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.



1ère adjointe
Sylvia Chevallier



2ème adjoint
Laurent Grosbois



3ème adjoint
Christian Feauveau



Monique
Brandstaetter



Gwenael
Couic



Stéphane
Fatis



Yann
Henriol



Christine
Paulino



Anna
Piacentino



Rodolphe
Miron



Jorges
Rosa



Ilda
Thomas



Antonio
Timotéo



Delphine
Trabac

Les Commissions :

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif communal. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Son Conseil d'Administration est constitué:

d'un Président: Monsieur Patrick MAILLARD, Maire

de 4 membres issus du Conseil Municipal: Mesdames Christine PAULINO, Anna PIACENTINO, Ilda THOMAS et Monsieur Stéphane FATIS

de 4 membres extérieurs au Conseil Municipal : Mesdames BEAUFILS, HAYES et Messieurs HUS et MASSARD.

La Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres (CAO) est une instance de droit commun obligatoire qui intervient dans les procédures formalisées de marchés publics

Président: Monsieur Patrick MAILLARD, Maire

Membres Titulaires: Monsieur Antonio TIMOTEO, Monsieur Rodolphe MIRON et Madame Anna PIACENTINO

Membres Suppléants: Madame Sylvia CHEVALLIER, Monsieur Laurent GROBBOIS et Monsieur Christian FEAUVEAU

La Commission Communale des Impôts Directs

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles pour déterminer l'imposition dans la commune.

Président: Monsieur Patrick MAILLARD, Maire

Membres Titulaires: Madame Ilda THOMAS et Messieurs COUÏC, FEAUVEAU, GROBBOIS, MIRON et VANDIERENDONCK (propriétaire de bois).

Membres Suppléants: Mesdames CHEVALLIER, PAULINO, PIACENTINO et Messieurs HUS, MASSARD et ROSA.

La Commission de Révision des Listes Électorales

La commission de révision des listes électorales dresse et révisé la liste électorale.

Elle se compose de 3 membres :

Le Maire,

Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet,

Un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Les Commissions Municipales :

Les commissions municipales sont des groupes de travail, non ouvertes au public, constituées d'adjoints et de conseillers municipaux. Elles sont chargées de préparer les dossiers et d'étudier les questions relevant des thèmes qui leur sont confiés afin de proposer des orientations au Conseil Municipal. Elles n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Maire en est le Président de plein droit.

Six commissions ont été créées sur la commune:

Commission Finances

Madame Sylvia CHEVALLIER
Monsieur Laurent GROBBOIS
Monsieur Christian FEAUVEAU
Monsieur Stéphane FATIS
Monsieur Rodolphe MIRON
Monsieur Antonio TIMOTEO

Commission Urbanisme

Monsieur Christian FEAUVEAU
Madame Sylvia CHEVALLIER
Monsieur Laurent GROBBOIS
Madame Monique BRANDSTAETTER
Monsieur Gwenaël COUÏC
Monsieur Stéphane FATIS
Monsieur Yann HENRIOL
Monsieur Rodolphe MIRON
Madame Anna PIACENTINO
Madame Ilda THOMAS
Monsieur Antonio TIMOTEO

Commission Travaux, Entretien et Sécurité

Monsieur Christian FEAUVEAU
Monsieur Laurent GROBBOIS
Madame Sylvia CHEVALLIER
Monsieur Stéphane FATIS
Monsieur Yann HENRIOL
Madame Anna PIACENTINO
Monsieur Jorges ROSA
Monsieur Antonio TIMOTEO
Madame Delphine TRABAC

Commission Scolaire et Péricolaire

Madame Sylvia CHEVALLIER

Commission Information, Communication et Site Internet

Monsieur Laurent GROBBOIS
Madame Monique BRANDSTAETTER
Monsieur Gwenaël COUÏC
Monsieur Stéphane FATIS
Madame Christine PAULINO
Madame Delphine TRABAC

Commission Animation, Sport, Culture, Associations

Animation:

Madame Delphine TRABAC
Madame Ilda THOMAS
Madame Sylvia CHEVALLIER

Sport:

Monsieur Jorges ROSA
Madame Monique BRANDSTAETTER

Culture:

Monsieur Laurent GROBBOIS
Madame Sylvia CHEVALLIER
Monsieur Yann HENRIOL

Associations:

Monsieur Patrick MAILLARD

Les Syndicats Intercommunaux

Les syndicats intercommunaux peuvent exercer une ou plusieurs compétences pour le compte des communes adhérentes.

Ces compétences sont généralement liées à des activités en réseaux, comme la collecte et le traitement des ordures ménagères, la distribution d'énergie, l'approvisionnement en eau potable.

La commune de Jossigny fait partie des syndicats suivants:

SIGIP - Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Immeuble de la Perception

Délégués: Madame Christine PAULINO (Titulaire), Monsieur Christian FEAUVEAU (Titulaire)

SIERSEL - Syndicat Intercommunal d'Électrification Rurale de la Région Sud et Est de Lagny

Missions: Le SIERSEL a pour mission de construire et d'exploiter une distribution d'énergie électrique sur l'ensemble de son territoire.

Délégués: Monsieur Patrick MAILLARD (Titulaire), Monsieur Christian FEAUVEAU (Titulaire), Monsieur Antonio TIMOTEO (Suppléant), Madame Anna PIACENTINO (Suppléante)

SIAEP - Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable

Missions: Le SIAEP finance les travaux d'extension et de renforcement des réseaux d'eau potable pour assurer l'alimentation en eau potable et garantir la défense incendie des secteurs concernés, pour les 16 communes adhérentes.

Délégué: Monsieur Patrick MAILLARD

Lien: <http://www.siaeplagny.fr/>

SDESM - Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

Missions: Le SDESM a pour objet l'exercice des compétences d'autorité organisatrice et de gestion de la distribution publique d'énergie sur l'ensemble du département et le soutien des initiatives locales visant à assurer l'aménagement et la couverture numérique du territoire.

Délégués: Monsieur Patrick MAILLARD (Titulaire), Monsieur Christian FEAUVEAU (Titulaire), Monsieur Antonio TIMOTEO (Suppléant), Madame Anna PIACENTINO (Suppléante)

Lien: <http://www.sdesm.fr/>

SICPRH - Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés

Missions: Le SICPRH a pour mission la réalisation et la gestion de centres de pédagogie et de réadaptation dans les régions de Chelles et de Lagny-sur-Marne. Ce syndicat regroupe 33 communes.

Délégués: Delphine TRABAC (Titulaire), Ilda THOMAS (Suppléante)

Lien: <http://www.syndicat-intercommunal-cprh.fr>

Les Syndicats à compétence communautaire

SIT - Syndicat des Transports

Missions: Le Syndicat intercommunal des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée et communes environnantes exerce une double compétence : la gestion du réseau intercommunal de transport PEP's, et la réalisation de l'ensemble des études et démarches liées à la déclinaison locale du Plan de Déplacements Urbains d'Ile de France, tous modes confondus (transports en commun, deux-roues, marche à pied, voiture).

Délégués: Madame Sylvia CHEVALLIER (Titulaire), Madame Anna PIACENTINO (Suppléante)

Lien: <http://www.sit-mlv34.org/>

SIETREM - Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers

Missions: Le SIETREM a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers de ses 30 communes adhérentes.

Délégués: Monsieur Gwenaël COÛIC (Titulaire), Yann HENRIOL (Titulaire)

Lien: <http://www.sietrem.fr/>

SIAM - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée

Missions: Le SIAM gère, pour les 29 communes membres, une partie des réseaux de collecte et l'ensemble des opérations liées à l'épuration.

Délégué: Monsieur Patrick MAILLARD, Monsieur Antonio TIMOTEO (Suppléant)

Lien: siam77.fr

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Membres du Conseil Communautaire :

Mme Sylvia CHEVALLIER
M. Patrick MAILLARD

Communauté d'Agglomération de MARNE ET GONDOIRE

Marne et Gondoire réunit 18 communes associées pour la réalisation d'objectifs communs et une meilleure concertation sur les actions menées. Un certain nombre de domaines ont, dès lors, été transférés à la communauté d'agglomération. Depuis 2001, Marne et Gondoire a la volonté de promouvoir un développement au service de ses habitants, pour leur vie quotidienne et leur avenir.

Les compétences de la CAMG :

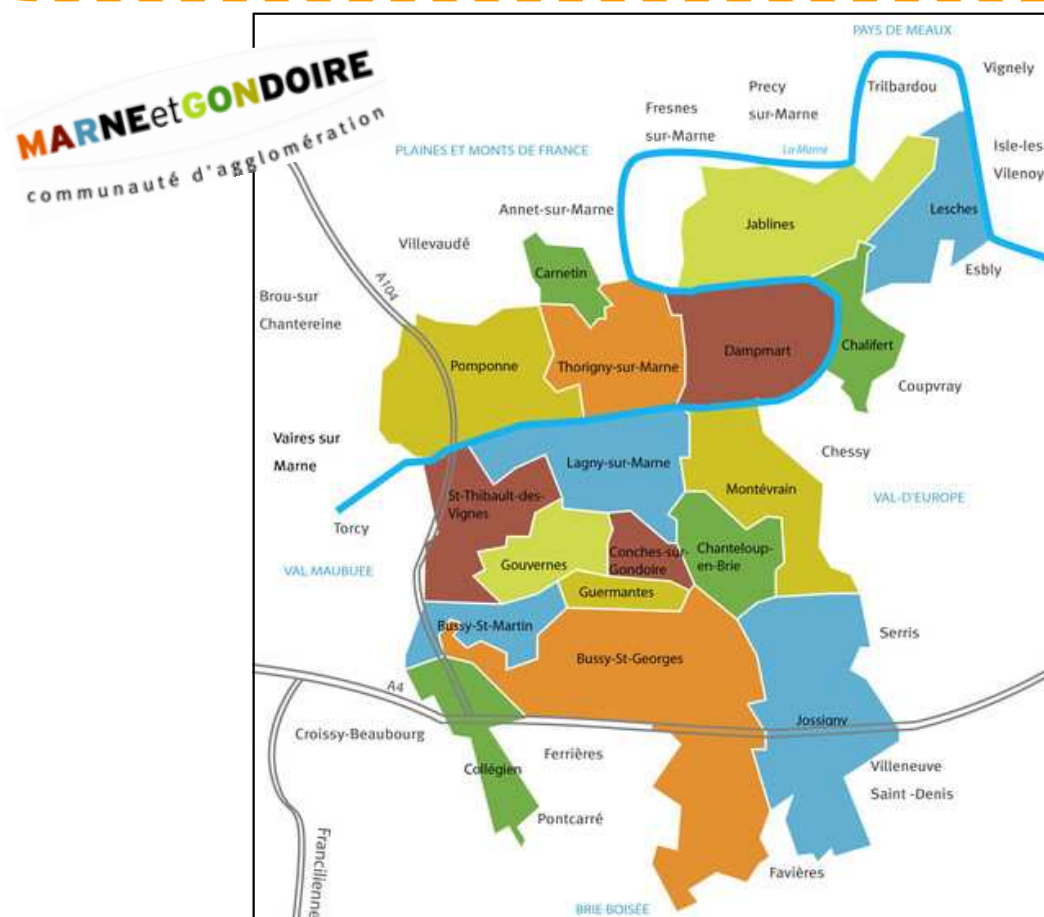
- **Aménagement** : penser et maîtriser l'évolution du territoire, créer les conditions de son développement démographique et économique dans le respect de son patrimoine naturel et architectural.
- **Développement économique** : créer des conditions favorables pour les entreprises afin de dynamiser l'activité économique et l'emploi.
- **Habitat** : développement et amélioration de l'habitat sur son territoire en assurant un équilibre entre les différents besoins en termes de répartition logement privé/logement social, superficie des logements ou encore adaptation aux personnes handicapées ou âgées.
- **Déplacements** : organisation des

déplacements pour un développement cohérent des solutions de mobilité.

- **Voirie d'intérêt communautaire** : la CAMG a en charge la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie présentant un intérêt pour les habitants de toutes les communes. Il s'agit des liaisons intercommunales, des liaisons douces, de la desserte des sites d'intérêt communautaire et des réseaux internes aux zones d'activité économique. A cela s'ajoute la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement.
- **Espaces naturels** : aménagements d'espaces naturels (vallée de la Gondoire, bords de Marne...)
- **Agriculture** : la CAMG met l'agriculture au cœur de sa politique de structuration et de développement du territoire pour pérenniser l'acti-

vité agricole sur le territoire.

- **Assainissement** : l'assainissement fait partie de la politique de préservation de l'environnement.
- **Enseignement musical** : regroupement des conservatoires du territoire afin de favoriser l'accès de tous les habitants à la pratique musicale et étoffer la diffusion artistique.
- **Équipements d'intérêt communautaire** : outre le parc culturel de Rentilly, la CAMG a créé, avec le centre aquatique, un équipement consacré aux sports et aux loisirs, avec le Moulin Russon, un lieu de mémoire et de sensibilisation au développement durable.
- **Tourisme** : la politique touristique vise à mettre en lumière les sites remarquables du territoire.



Le CCAS

Le Centre communal d'action social est un établissement public communal administratif.

Il possède une autonomie administrative, financière et fonctionnelle.

Sa mission est de mettre en œuvre la politique sociale municipale.

Le CCAS a ainsi pour vocation de venir en aide aux habitants de la commune. Les situations sont étudiées en toute confidentialité.

Il est administré par un conseil d'administration présidé par le Maire et qui comprend en nombre égal des conseillers municipaux élus par leur assemblée et des personnes désignées par le Maire.

Le CCAS est une structure à votre service, pour une aide ponctuelle ou d'urgence !

N'hésitez pas à contacter la Mairie.

Cette année, en plus des « Aînés », le CCAS va aussi étendre ses actions en faveur des enfants.

Environnement

« Zéro Phyto »

Dans un souci de respect de l'environnement, la commune de Jossigny s'engage dans la démarche proposée par AQU'IBrie (Association des calcaires de Champigny en Brie) visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (réduction de l'usage des désherbants) dans le cadre de l'entretien des espaces publics.

La vie Municipale

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont-ils une nouvelle garderie ?

Comme il était précisé dans l'édito, les agents municipaux sont à pied d'œuvre pour conduire ces activités périscolaires. Nous en profitons pour les remercier de leur réactivité, leur professionnalisme pour faire en sorte que le projet pédagogique devienne effectif. Nous avons voulu renforcer l'équipe en recrutant un agent supplémentaire, titulaire du BAFA en CDD, pour asseoir le projet.

Aujourd'hui, le retour des 42 enfants fréquentant les TAP est très positif, et nous avons organisé le 18 décembre, une exposition pour présenter aux parents les réalisations de leurs enfants, mais surtout parler du fond !

Il ne se passe rien à Jossigny :

La nouvelle équipe municipale souhaite, dès 2015, mettre en place des manifestations diverses et variées, touchant chaque composante de la population (activités sportives, ludiques, soirées, sorties en forêt, découverte). Pour réussir à mettre en œuvre ce programme, il est plus que nécessaire que tous les habitants du village y participent car c'est le but. Rappelons-nous que depuis quelques années nous avons la chance d'avoir des spectacles de théâtre (la compagnie des 5 pignons), de musique (frisson baroque), d'art de la rue (à l'occasion du Festival Printemps de Paroles de Marne et Gondoire), le pique-nique de Jossigny pendant le week-end de la fête communale... Tous ces moments sont les vôtres et votre participation mobilisera les énergies pour vous proposer d'autres événements !

Partenariat « Ciné-Sénior » au cinéma Le Cinq à Lagny-sur-Marne



Le Conseil Municipal a signé une convention de partenariat avec le cinéma Le Cinq destiné à faciliter l'accès au cinéma des plus de 60 ans lors des séances mensuelles « ciné-sénior ». Le prix des places est de 5 euros avec une prise en charge à hauteur de 2 euros pour la commune, soit un delta de 3 euros par place restant à la charge de l'utilisateur.

COMMISSION TRAVAUX - SECURITE



Les dossiers à Jossigny traînent....

Nous l'évoquons depuis des années, notre priorité est de vous proposer des services, sans que le coût vienne grever le budget communal, sans que les recettes ne soient basées que sur la seule imposition communale....

C'est le cas, par exemple, de la signalisation des passages piétons : nous avons conjugué plusieurs subventions, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds Parlementaire (dotation attribuée par notre Député). Nous pouvons alors bénéficier d'une aide significative, mais il y a un revers à la médaille : nous avons l'obligation d'attendre l'avis favorable des services préfectoraux, ou du ministère de l'Intérieur avant de pouvoir entreprendre les travaux. Si nous allions trop vite, nous perdions ces subventions.....

Entre notre désir de vous satisfaire rapidement, sur des questions de sécurité, et la réalité du terrain, il peut se passer des semaines voire des mois ... et là ce fut le cas !

ON A ENTENDU DIRE

Cette rubrique est destinée à vous apporter des informations objectives sur la vie locale, sur les dossiers en cours.

Il y aura bientôt une déchetterie à Jossigny !

La réponse est non. En fait, il s'agit d'une consultation des services de l'Etat sur un projet d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), demandant l'avis du Conseil Municipal. De quoi s'agit-il ?

L'entreprise URANO souhaiterait disposer de parcelles agricoles, situées derrière la ferme des Collinières,

(près du Moulin) en face de la Guette (maison de retraite), limitrophes avec Villeneuve St Denis.

Il s'agirait de terrasser ces parcelles puis d'y entreposer des déchets inertes de type béton, terre (argile), verre, produits bitumeux sans goudron. Cette mise en décharge aurait pour conséquence d'exhausser le terrain naturel de 3 à 8 m, puis de recouvrir le tout avec de la terre végétale pour les rendre de nouveau cultivables.

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à ce projet, considérant que la gêne occasionnée était trop importante. Pour notre commune et son environnement, il s'agirait de stocker plus de 610 000 m³ de déchets inertes sur Jossigny et environ 400 000 m³ sur Villeneuve Saint

Denis. Les travaux s'étaleraient sur 10 ans. Le tracé emprunté par les poids lourds serait la D 406, puis la déviation de Jossigny en direction du Moulin.

Les nuisances attendues seraient importantes sur la durée, cet exhaussement perturbant l'exploitation des terres pendant la même période.

- les poids lourds de 20 tonnes circuleraient près de 220 jours par an soit 36 camions par jour, soit 72 passages.

- l'exploitation augmenterait le trafic de 10%.

Pour que l'info soit complète : nous avons recueilli l'avis défavorable de la CAMG, de la Chambre d'agriculture, du Conseil Général, et de la commune de Villeneuve St Denis. L'arrêté préfectoral a validé le 20 novembre 2014 l'ensemble des avis défavorables des collectivités.

Agenda

Vœux du Conseil Municipal : Monsieur Patrick Maillard, Maire de Jossigny, et l'équipe municipale invite l'ensemble des habitants à la cérémonie des vœux qui de déroulera le 17 janvier 2015 à 11h30, à la Grange aux Dîmes.



Infos Office de Tourisme de Marne et Gondoire

Conférence : Histoire du domaine de Rentilly

Un jeudi par mois, une conférence éclaire une partie de l'histoire de Lagny et de ses environs.

Cette conférence sur l'histoire du domaine de Rentilly sera animée par Jean Giraux, président de Connaissance du Val Maubué et membre des Amis du musée Gatién-Bonnet.

Jeudi 15 janvier 2015 à 19h

Musée Gatién-Bonnet

Salle de la Gourdine

Square Foucher de Careil

77400 Lagny-sur-Marne

Entrée libre

Le Retour de la Paix

Éclats de la guerre et charmes de la paix.

Les musiciens du Parlement de Musique et une soprano mettront à l'honneur trois compositeurs qui évoquent événements guerriers et paix retrouvée au tournant des XVIIème et XVIIIème siècles.

Lors de ce concert vous entendrez trois pièces de François Couperin (« La Steinkerke », « L'Impériale » et le « Concert Royal ») ainsi que

« Le Retour de la Paix » de Joseph Pignolet de Montclair et la cantate « L'Isle de Délos » composée par Louis Nicolas Clérambault.

Samedi 24 janvier 2015 à 20h45

Dimanche 25 janvier 2015 à 15h30

Centre culturel La Courée

20 rue de Melun - 77090 Collégien

Renseignements et réservation au 01

60 35 90 81

MétamorfOse

Une pièce musicale où humour et poésie se côtoient dans un langage onirique.

Deux comédiennes-chanteuses créent un univers drôle et poétique autour d'une robe à crinoline d'où jaillit un bestiaire irréel et onirique... Des objets du quotidien rythment la pièce et voient leur usage se transformer sans cesse. Accompagnées par une percussion métallique, les deux interprètes traversent ces métamorphoses au gré

de vocalités changeantes, lyriques ou traditionnelles.

Mercredi 29 janvier 2015 à 9h15 et 10h30

Théâtre musical à partir de 6 mois

Centre culturel La Courée

20 rue de Melun - 77090 Collégien

Renseignements et réservations au

01 60 35 90 81

La Noce

Un collectif libre et énergique, une langue insolente, Une Fête Féroce. Un petit groupe de neuf personnes fête dans la joie et l'ivresse une union conjugale. Juste après les célébrations des liens sacrés, juste avant la nuit de noce, tout vole en éclats, vire au cauchemar : hypocrisies, hargnes rentrées, meubles fragiles comme les certitudes et les engagements.

Dimanche 1^{er} février 2015 à 17h00

Centre culturel La Courée

20 rue de Melun - 77090 Collégien

Renseignements et réservations au 01

60 35 90 81

Le cri de la Girafe

Une fable musicale et chantée envoûtante.

Dans cette fable venue d'Afrique, une girafe prétentieuse irrite par ses sarcasmes tous les animaux : la tortue, le perroquet, le singe, le poisson-clown et même la grenouille. Un jour, un orage éclate et dame Girafe tombe gravement malade...

Mais quel animal acceptera de lui venir en aide ? Un danseur-contreur et un musicien emmènent les jeunes spectateurs dans l'Afrique profonde, vivante et colorée où l'humour se conjugue avec la sagesse.

Grands tambours, djembés et autres instruments étranges rythment le récit qui se raconte tant par la parole que par la danse.

A partir de 5 ans.

Vendredi 6 février 2015 à 10h00

et à 14h00

Centre culturel La Courée

20 rue de Melun - 77090 Collégien

Renseignements et réservation au

01 60 35 90 81

Conférence : l'atelier des potiers de La Villa de Mareuil-lès-Meaux

Un jeudi par mois, une conférence éclaire une partie de l'histoire de Lagny et de ses environs.

Cette conférence sur l'atelier des potiers de la villa de Mareuil-lès-Meaux durant le Bas-Empire sera animée par Philippe Bet (archéologue, INRAP).

Jeudi 12 février 2015 à 19 h

Musée Gatién-Bonnet

Salle de la Gourdine

Square Foucher de Careil

77400 Lagny-sur-Marne

Entrée libre



Dimanche 8 février 2015 - Théâtre du Moustier - 14h30 à 18h

**Matinée dansante
avec le grand orchestre**

BIG BAND 77

CONCOURS DE DANSE

entrée : 10€
1 consommation
gratuite



JAZZ - BE.BOP - LATINO - SALSA

Réservation : PVD BIGBAND 77 - secloude@hotmail.fr - tél. 01 45 28 74 41



Explore

« Explore » est l'exposition d'ouverture du château de Rentilly dans sa nouvelle peau faite de miroirs... Dans ce contexte particulier de nouveau bâtiment à découvrir, le parti de l'exposition est de prendre cette idée de découverte et d'exploration comme point de départ pour opérer une sélection d'œuvres au sein de la collection. À ce titre, c'est notamment la notion d'espace que ces œuvres abordent de façon très diversifiée pour des expériences inédites !

Jusqu'au au 23 mars 2015

Mer. & Sam. 14h30 – 17h30

Dim. 10h30 – 13h et 14h30 – 17h30
(Visite guidée à 15h30)

Parc culturel de Rentilly

1, rue de l'Étang - 77 600 Bussy-Saint-Martin. Entrée libre et gratuite

Rendez-vous enfants : Mille moutons pour M'endormir

Lieu : Parc culturel de Rentilly

Par la compagnie Soleil sous la pluie.

Que fait-on au moment d'aller se cou-

Infos Parc culturel de Rentilly

cher ? Petits rituels et stratagèmes pour échapper au coucher animent ce moment... Puis s'ouvre la porte des rêves où tout devient possible. Mille Moutons pour M'endormir revient sur ce passage, cet instant si particulier de la séparation pour entrer dans le temps du sommeil, à travers l'histoire d'une petite fille et sa maman.

Espace des arts vivants à 16 h

Mercredi 7 janvier 2015

À partir de 2 ans ; Durée : 30 min.

Entrée libre

Nombre de places limité

Réservation conseillée au

01 60 35 46 72

Rendez-vous enfants du dimanche : Histoires à s'en retourner les oreilles

Lieu : Parc culturel de Rentilly

Dans les histoires, tout est possible !

Julien Tauber pioche dans les contes et les mythes d'ici et d'ailleurs, du Far-West à la mythologie grecque. Avec ses mots et ses gestes, il fait naître un univers, nous le fait traverser avant de le refermer pour laisser la place à un autre. Selon l'humeur du jour, le temps qu'il fait, le public en face de lui et ce qui se passe à ce moment-là, les his-

toires jaillissent. Des histoires, il en a plein les poches, il vous en fera découvrir quelques-unes...

Espace des arts vivants à 15h30

Dimanche 11 janvier 2015

À partir de 6 ans

Durée : environ 1 heure - Entrée libre

Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Festival : Frisson baroque

Lieu : Parc culturel de Rentilly

8^{ème} édition de Frisson baroque, le festival des arts baroques en Marne et Gondoire.

Comme chaque année, sortez vos oreilles de vos bonnets de laine pour écouter les mots et les notes baroques des spectacles, tous plus séduisants les uns que les autres.

Comme d'habitude également, nous gardons secret la programmation jusqu'à la fin de l'année où nous vous dirons tout.

Du 20 au 25 janvier 2015

Entrée libre

Réservation obligatoire à partir du 7 janvier 2015 à l'Office de tourisme de Marne et Gondoire ou au

01 64 02 15 15.

Le château de Rentilly est ouvert...

Le 22 novembre, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire inaugurerait le château de Rentilly, après une transformation complète, qui en fait à la fois une œuvre d'art, une architecture unique et un lieu dédié à la présentation d'œuvres d'art contemporain.

Une expérience menée par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire avec le FRAC Île-de-France (Fonds Régional d'Art Contemporain Île-de-France) qui a abouti à une réhabilitation hors norme.

L'équipe lauréate du concours, composée de l'artiste Xavier Veilhan, des architectes Bona-Lemercier et du scénographe

Alexis Bertrand, a proposé un projet exceptionnel qui fait de ce lieu l'un des nouveaux lieux phares de l'Île-de-France : l'édifice est notamment doté d'une façade-miroir qui reflète le parc qui l'entoure pour devenir une véritable sculpture à l'échelle du bâtiment.

Faisant partie du Parc culturel de Rentilly, le château s'insère pleinement dans la politique de diffusion culturelle, accessible et qualitative, menée par Marne et Gondoire et dans les objectifs de développement du Parc culturel. Sa réouverture vient compléter la rénovation



des dépendances du château et des espaces extérieurs. Ce nouveau site devient ainsi un lieu de référence et de visibilité des patrimoines contemporains unique en France.

Ouvert le mercredi et le samedi de 14h30 à 17h30 et le dimanche de 10h30 à 13h et de 14h30 à 17h30.

Retour en images...



La chasse aux œufs...



Ouverture du Festival Printemps de Paroles dans le parc du Château.



Marathon Marne&Gondoire





La Fête communale



Sortie des enfants au château fort Guédelon



Le mercredi 25 juin dernier, les enfants de la commune étaient invités à participer à la sortie annuelle organisée par la commune.

Après un réveil matinal, c'est un vrai voyage dans le temps qui attendait les enfants, puisqu'ils se sont retrouvés au château de Guedelon, dans l'Yonne, au Moyen-Âge, il y a plus de 500 ans !

Ce château est en construction depuis 1997. Ce chantier a la particularité de n'utiliser que des techniques connues au Moyen-Âge. Les matériaux utilisés sont ceux que l'on trouve autour du chantier. Le bois est tiré de la forêt proche, les pierres sont extraites à quelques dizaines de mètres des murs du château, et on utilise aussi l'eau du ruisseau qui passe sur le site ainsi que la terre qui sert à façonner les tuiles, cuites dans un four créé sur place. Sur ce chantier, nul bruit de machine, pas de grue, pas d'outil électrique ou utilisant de l'essence : tout se fait à la main, avec des charrettes et des chevaux. Pour monter les pierres, on utilise une 'cage à écureuil', dans laquelle prend place un homme, voire deux.

Les plus grands des enfants ont participé à un atelier 'taille de pierre' (dans du tuffeau) en reproduisant des motifs utilisés au Moyen-Âge ou en inventant tandis que les plus petits décoraient des carreaux en terre, à l'image de ceux qui recouvraient les sols des châteaux.

Puis, après le repas pris à l'auberge, ils ont reçu des explications sur la construction et les modes de vie de cette période grâce à la visite du chantier donnée par un guide.

Tous les enfants ont montré un vif intérêt pour cette visite lors de cette journée de culture historique.



Retour en images...



Voyage des Anciens dans la Baie de Somme



Commémoration du 11 novembre 1918



Vie du village

Un peu d'histoire...

Jossigny est riche d'une très longue histoire que peu d'habitants connaissent aujourd'hui.

Alors à chaque sortie de notre Bulletin, nous essaierons de faire une rubrique « un peu d'histoire... » pour mieux connaître Jossigny.

C'est pour cela que nous souhaitons faire appel à vos souvenirs, à vos archives, à vos annales, à vos

mémoires... pour essayer de conter les monuments, les lieux, les familles... qui font la richesse de notre patrimoine, afin que tous nous puissions en faire profiter nos lecteurs.

Pour nous aider dans notre rédaction nous faisons appel à tous documents, photos, portraits, témoignages...

Vous pouvez nous les communiquer en les déposant en Mairie ou par mail à : mairie@jossigny.fr



Rue de Meaux



L'école de Jossigny

« Il faut **toujours** mettre un casque quand on fait du vélo, du patin à roulettes, du skate-board, de la trottinette... Il faut aussi mettre des protections aux genoux, aux coudes et même aux mains parfois. Nous avons participé à un concours d'affiches sur la Sécurité Routière

« **À vélo ... en toute sécurité** » et nous avons gagné le 1^{er} Prix ! »

Les élèves de la classe PS-MS-GS de l'Ecole primaire.



ASSOCIATION

Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié vous accueille en toute convivialité les mercredi, deux fois par mois, dans la salle de la Grange aux Dîmes.

Activités : gouters, jeux de société, travaux pratiques, repas et sorties en cours d'année.

Mme Bernard, la Présidente du Club.



INFOS COMMUNALES

CIRCULATION DANS LE VILLAGE

Nous vous rappelons que tout véhicule en arrêt ou en stationnement ne doit pas occasionner de gêne à la circulation des piétons, des voitures, des transports en commun et tout autre véhicules roulants.

FEUILLES MORTES ET BALAYAGE DES TROTTOIRS

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui y compris les commerces.

Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes ou de la neige, en cas d'accident, vous pouvez être jugé responsable.

ENCOMBRANTS

Date des prochains ramassages des encombrants : lundi 9 mars 2015 et lundi 8 juin 2015 au matin.

ATTENTION

Dorénavant, l'avis de passage des encombrants ne vous sera plus distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous pourrez le retrouver en ligne sur le site internet et les panneaux administratifs de la commune.

Nuisances sonores : pensez aux voisins !

Tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, nettoyeurs haute pression... voient leur utilisation réglementée par l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 (Arrêté relatif à la lutte contre les nuisances sonores) : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00, de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Radios, autoradios, chaînes hi-fi : leur usage est interdit sur la voie publique et dans les lieux publics (ou accessibles au public) s'ils sont gênants par l'intensité du volume sonore. Ils ne doivent pas être non plus excessifs lorsqu'émanant des propriétés privées (voir code de la santé publique).

Concernant les entreprises, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'il soit, susceptibles de poser une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par le maire s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Mais les nuisances ne se limitent pas au bruit. Les odeurs et fumées sont souvent à l'origine des conflits de voisinage.

Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse. Les voisins immédiats doivent être prévenus.

En résumé, ces quelques interdictions sont inhérentes à toute vie sociale, car même dans les jardins, la liberté n'est pas totale. Le bon sens et le savoir-vivre évitent bien des faux-pas et permettent une vie collective harmonieuse.



Cette année, le recensement aura lieu du 15 janvier au 21 février 2015.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Réservez un bon accueil aux agents recenseurs et n'hésitez pas à contacter la mairie pour toute demande de renseignement.



INFOS DIVERSES

La conteneurisation

Règles de dotation : Sauf spécificité particulière, les conteneurs sont attribués de la façon suivante :

Habitat pavillonnaire :

- conteneurs à couvercle jaune pour les emballages et journaux magazines : 120 à 340 litres,
- conteneurs à couvercle vert pour le verre : 35 litres,
- conteneurs grenat pour les résiduels : 120 à 340 litres

Logements :

- conteneurs à couvercle jaune pour les emballages et journaux magazines : 240 à 770 litres,
- conteneurs à couvercle vert pour le verre : 140 à 340 litres,
- conteneurs grenat pour les résiduels : 240 à 770 litres

Principe d'utilisation

Les conteneurs mis à disposition des habitants et des établissements sont réputés suffire à chacun des usagers. En cas d'évolution durable des besoins et avec l'agrément du SIETREM, des conteneurs de capacité supérieure ou inférieure peuvent être mis à disposition sans frais supplémentaires.

Les conteneurs sont la propriété du SIETREM. Ils sont affectés à une adresse et personnalisés par un système d'identification. L'utilisateur doit en assurer la garde; ils ne doivent faire l'objet d'aucun échange entre usagers et doivent être laissés sur place en cas de déménagement. L'entretien courant des conteneurs (lavage, désinfection et maintien en bon état de propreté) incombe à l'utilisateur. L'entretien mécanique

(remplacement de roues, d'axes et de couvercles) est assuré par le SIETREM, dans le cadre de conditions normales d'utilisation.

L'utilisateur est responsable civilement des conteneurs qui lui sont remis. En cas de vol, le conteneur est remplacé gratuitement par un autre conteneur de volume équivalent sur présentation du procès-verbal de déclaration de vol délivré par les autorités compétentes.

Pour toute demande de maintenance, de remplacement ou de changement du conteneur, rendez-vous sur : <http://www.sietrem.fr/index.php/maintenance-bacs>

Info SIETREM

Vente de calendriers 2015 : attention aux colporteurs !

Plusieurs habitants des communes du SIETREM nous ont informé du passage de colporteurs sur leur commune proposant la vente de calendriers 2015. Le SIETREM ne propose, n'encourage et ne cautionne sous aucun prétexte et sous aucune forme la vente de calendriers. Ces colporteurs ne sont pas des agents du SIETREM et ne sont en aucun cas mandatés par la collectivité pour la vente de calendriers ou autres objets. Le SIETREM vous invite à être vigilant face aux sollicitations de ces démarcheurs.

Vous n'avez bien sûr aucune obligation de donner de l'argent.

Mission locale

Située à Lagny Sur Marne, la Mission locale des Boucles de la Marne s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emploi mais aussi de formation, qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle. Son objectif est de permettre un accès à une formation qualifiante ou un emploi durable. Elle intervient auprès des jeunes qui se manifestent et peut offrir un suivi personnalisé dans le cadre des démarches. La Mission locale est également présente pour apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le logement ou la santé. Elle peut aider les jeunes à définir des objectifs professionnels et les étapes pour y parvenir. Si vous pensez pouvoir bénéficier vous-même de ce dispositif ou si vous connaissez un habitant de Jossigny pouvant en bénéficier, n'hésitez à vous tourner vers le conseil municipal ou directement à la mission locale des Boucles de la Marne. Vous y trouverez écoute et conseils. Mission locale des Boucles de la Marne, 7-9 rue Vacheresse - 77400 Lagny Sur Marne 01.60.07.34.97 - <http://www.mission-locale.fr/>



UNA'DOM est une association à but non lucratif (loi 1901) d'aides et soins infirmiers aux domiciles qui regroupe 3 services concourant au maintien à domicile 7 jours sur 7 pour les plus dépendants : Le Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), mode prestataire / Le Service d'Aides aux Personnes, mode mandataire / Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

Les services :

Entretien du logement / Entretien du linge / Courses / Aides aux déplacements (intérieur et extérieur) / Veille à la prise de médicaments / Aide au lever, aide au coucher / Aide aux transferts / Garde de jour et/ou nuit / Aide à l'habillage, déshabillage / Aide à la toilette / Soins infirmiers / Assistance Administrative / Petits travaux de jardinage et bricolage / Transport / Téléassistance / Lien social, animations à domicile

Tel : 01 60 07 73 91

Email : contact@unadom.fr

Site web : www.unadom.fr

Le vendredi 5 septembre 2014, deux équipiers de collecte de la société DERICHEBOURG ont été blessés lors de la collecte des déchets ménagers.



Ils souffrent de brûlures au deuxième degré provoquées par la projection d'un produit toxique (acide sulfurique) contenu dans un bac de déchets ménagers lors de la compaction des déchets.

Les services de police et de sécurité sont intervenus pour porter assistance aux victimes.

Lors de la recherche du contenu de la benne de collecte, il a été retrouvé une bouteille de déboucheur pour canalisation à l'origine de l'accident.



Le SIETREM rappelle à cette occasion qu'en aucun cas les produits toxiques ne doivent être mélangés aux déchets ménagers compte tenu des risques encourus par les personnels de collecte et l'environnement.

les produits toxiques doivent être impérativement apportés en déchetterie

Les Jossignaciens ont la parole...

Faites nous part de vos remarques et suggestions...

Cet espace du bulletin municipal vous est réservé. Vous avez des remarques à nous faire, des nuisances à nous signaler, des propositions ou suggestions pour améliorer le cadre de vie des habitants de notre commune : nous vous remercions de nous le faire savoir au moyen de cet imprimé, que vous pouvez découper puis déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou directement sur le site internet de Jossigny, rubrique : « contactez la Mairie ».

Nom : Prénom

Adresse :

Commission communale pour l'information : M. MAILLARD, Président de droit, M. GROSBOIS, vice-président, Mme Monique BRANDSTAETTER, Mme Christine PAULINO, Mme Delphine TRABAC, M. Gwenaël COUÏC et M. Stéphane FATIS.

Votre Bulletin Municipal est édité par SERVIPLUS, entreprise d'insertion solidaire, qui agit contre les exclusions en remettant en activité des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.